

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
 Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal  
 Les manuscrits non insérés seront rendus

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

## PARTIE OFFICIELLE

Le Prince a reçu la lettre par laquelle S. M. le Roi d'Italie accuse réception de celle de Son Altesse Sérénissime qui accreditait auprès de Lui M. Dugué de Mac-Carthy, en qualité d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

Le Prince, par Ordonnance du 20 avril 1898, a nommé M. le Baron Jean de Romeuf, Secrétaire Général du Gouvernement, en remplacement de M. Dugué de Mac-Carthy, appelé à d'autres fonctions.

M. le Baron de Romeuf a prêté serment entre les mains de M. le Vice-Président du Conseil d'Etat, remplissant les fonctions de Gouverneur Général par intérim, et a été installé, le 18 juillet courant, dans les fonctions de Secrétaire Général.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Echos et Nouvelles

#### DE LA PRINCIPAUTÉ

Le Prince est arrivé à Bergen, en Norvège, le 8 de ce mois, avec les personnes ci-après qui composent le laboratoire de la *Princesse-Alice*, pour la présente campagne scientifique : MM. le docteur Richard, conservateur des collections ; Neuville, du Museum de Paris ; Buchanan, ancien professeur de l'Université de Cambridge ; Brandt, professeur à l'Université de Kiel, et Lovatelli, artiste peintre.

Le lendemain de ce jour, S. M. l'Empereur d'Allemagne est également arrivé à Bergen, et sa première visite a été pour la *Princesse-Alice*, dont Sa Majesté voulait revoir les installations scientifiques. L'Empereur était suivi de nombreux invités parmi lesquels S. A. R. le Prince Albert de Sleswig-Holstein, son cousin, et S. Exc. le Comte Eulenburg, ambassadeur d'Allemagne à Vienne.

L'Empereur a invité le Prince Albert et tout le personnel du laboratoire de la *Princesse-Alice* à dîner ce même soir sur le *Hohenzollern*.

La Colonie française a célébré, jeudi dernier, dans les formes ordinaires, la fête nationale commémorative du 14 juillet 1789.

M. Glaize, consul de France, a reçu dans la matinée, au lunch donné à la villa de Millo, les membres de la Colonie, les administrations des douanes, postes et télégraphes, le Comité français de bienfaisance, une délégation d'anciens militaires, etc., etc.

En remerciant les Français assistant à la réunion de leur profond et patriotique attachement à la mère patrie et à ses institutions, le Consul a constaté le développement grandissant de la Colonie qui reste étroitement associée à la prospérité

de la Principauté. Il a remercié le Comité de bienfaisance des résultats dus à ses généreux efforts. Il s'est félicité de la concorde que la Colonie a constamment entretenue avec les autres colonies étrangères et notamment la Colonie italienne et la population monégasque.

Il a tenu à honneur d'exprimer les hommages et les vœux de la réunion dans une série de télégrammes adressés par la Colonie :

A M. le Président de la République, dont la mémorable visite et les précieuses marques de sympathie restent gravées dans tous les cœurs à Monaco ;

A S. A. S. le Prince Albert, qui vient d'assurer pour l'avenir une série de grands travaux d'intérêt public destinés à faire de Monaco une cité parfaitement adaptée à tous les desiderata de la science, de l'art et de l'hygiène ;

A M<sup>me</sup> la Princesse Alice, à laquelle la région doit une illustration et une éducation artistiques d'ordre supérieur.

Des allocutions ont été prononcées par MM. Valentin, Botta, etc.

A midi, un banquet a réuni à l'hôtel de l'Europe un grand nombre de membres de la Colonie. Le Consul a porté la santé de M. le Président de la République et de Leurs Altesses Sérénissimes.

A la suite de discours et de chants, la réunion, toujours empreinte d'une vive cordialité, s'est terminée aux accents de la *Marseillaise* et de l'*Hymne Monégasque*.

Une quête en faveur des victimes de la catastrophe de la *Bourgogne* a produit 100 francs.

Voici le texte des télégrammes adressés par M. le Consul de France :

*Président de la République,*

Les membres de la Colonie, qui comprend aujourd'hui 6,000 Français, ont l'honneur d'adresser à M. le Président de la République leurs respectueux et dévoués hommages. Ils gardent le très précieux et cher souvenir de sa visite dans la Principauté et de son dernier séjour sur la côte d'azur, et ils tiennent à honneur de lui exprimer avec leurs souhaits pour sa personne et sa famille, leurs vœux chaleureux pour la grandeur et la prospérité de la République.

*Son Altesse Sérénissime Prince de Monaco,*

Les membres de la Colonie française, réunis au Vice-Consulat de France, à l'occasion de la Fête Nationale, ont l'honneur d'adresser à Votre Altesse Sérénissime l'expression de leurs respectueux hommages et de leurs sentiments très reconnaissants. J'ai l'honneur d'y joindre celle de mes vœux chaleureux pour le plein succès de la campagne scientifique de Votre Altesse.

*S. A. S. Madame la Princesse de Monaco,*

Les membres de la Colonie française, réunis au Vice-Consulat de France, à l'occasion de la Fête Nationale, ont l'honneur d'adresser à Votre Altesse Sérénissime l'hommage très respectueux de leurs sentiments reconnaissants et dévoués.

Les distributions des prix ont été fixées aux dates suivantes :

- Salle d'asile des Moulins, mardi 26 juillet ;
- Salle d'asile de Monaco, mercredi 27 ;
- Salle d'asile de la Condamine, jeudi 28 ;
- Ecoles de garçons, vendredi 29 ;
- Ecoles de filles, samedi 30.

Un beau concert a été donné, mercredi soir, sur les terrasses du Casino, par la Société Chorale l'*Avenir* et la section de musique de la *Société des Régates*, à l'occasion de leur récent succès au concours de Turin. Une foule nombreuse assistait à ce concert et on a chaleureusement applaudi les divers morceaux chantés ou exécutés par les deux excellentes Sociétés monégasques qui, sous l'habile direction de leurs chefs dévoués, MM. A. Nef et Bricoux, ont fait de si rapides et de si remarquables progrès.

M. le baron de Redwitz, Consul d'Allemagne, en congé pour deux mois, est remplacé durant son absence par M. le Consul général d'Italie.

M. Keogh, Vice-Consul Britannique à Monaco, est parti en congé et sera remplacé, durant son absence, par M. Wookey.

Dimanche matin, vers 9 heures, le sieur Aubert Marius, sapeur-pompier, demeurant à Monaco-Ville, rue Basse, 31, a déposé au bureau de police une broche de cravate en or avec pierre fine d'une valeur de 50 francs, trouvée sur la place du Palais le soir, avant neuf heures.

Au même moment, M. Abel Henri, employé au Casino de Monte Carlo, demeurant à Monaco-Ville, est venu la réclamer, disant l'avoir perdue dans la soirée de samedi.

La broche a été immédiatement rendue à son propriétaire.

Le 16 courant, à 4 heures 30, les fillettes des sieurs Véran, demeurant au val de Carrei, et J.-B. Salvatico, fleuriste, avenue de la Gare, à Menton, ont trouvé dans cette avenue deux billets de cent francs qu'elles ont remis à leurs parents ; ceux-ci sont immédiatement allés à la gendarmerie et, sur l'indication qui leur a été donnée, ont rapporté à M. le Colonel Commandant Supérieur des Gardes d'Honneur et des Carabiniers de S. A. S. le Prince de Monaco, la somme par lui perdue.

Cet acte de haute probité se passe de commentaires.

Dans son audience du 14 juillet, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Feraud Joséphine, née le 29 septembre 1852 à Lambesc (Bouches-du-Rhône), loueuse en garni à Monaco, 16 francs d'amende pour exercice de profession de logeur sans autorisation.

Lorenzi Joseph, né le 18 octobre 1868 à Grimaldi (Italie), logeur en garni à Monaco, 16 francs d'amende pour exercice de la profession de traiteur sans autorisation.

Martini Catherine, née le 27 août 1872 à San Remo (Italie), domestique à San Remo, 16 francs d'amende (par défaut) pour infraction à la police du chemin de fer.

Fritzche Marie-Adélaïde, née le 10 juin 1854 à Altemburg (Allemagne), artiste lyrique, sans domicile fixe, 6 jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Granello Antoine, né le 3 juin 1874 à Briga-Marittima (Italie), maître d'hôtel à Monaco, 3 mois de prison pour coups et blessures volontaires.

Bosch Henri-Benoît, né à Saint-Félix du Guxols (Espagne) le 15 juin 1864, restaurateur à Monaco, 15 mois de prison et 100 francs d'amende pour excitation de mineurs à la débauche.

Lubonis Virginie, épouse Bosch, née à Nice le 13 août 1868, un an de prison et 100 francs d'amende (par défaut) pour même délit.

Dans son audience du 18 juillet 1898, le Tribunal de simple police a prononcé les condamnations suivantes :

Une pour jet d'eaux sales sur la voie publique ; une pour dégradation d'objets d'utilité publique ; une pour défaut de permis de séjour ; une pour avoir occupé un ouvrier sans permis de séjour ; une pour défaut d'envoi de bulletins d'arrivée ; une pour mauvaise tenue d'un registre des garnis ; une pour enseigne sans autorisation ; trois pour embarras de la voie publique ; deux pour ivresse manifeste publique ; deux pour chien non muselé ; une pour divagation d'un chien malfaisant ; une pour avoir laissé déborder une fosse d'aisance ; une pour dépôts de résidus de ménage sur la voie publique en dehors des heures réglementaires ; une pour transport de fumier en dehors des heures réglementaires ; une pour porte non close la nuit ; une pour mise en circulation d'une voiture non estampillée ; une pour refus de marcher.

### SUR LE LITTORAL

M<sup>sr</sup> l'évêque de Nice vient de s'installer pour quelques jours au sanctuaire de Notre-Dame-des-Fenêtres.

Il présidera les pèlerinages des paroisses de Saint-Martin-Vésubie et de Venanson.

Le général Metzinger, commandant le XV<sup>e</sup> corps d'armée, est en ce moment de passage à Nice.

M. Sauvan, maire de Nice, est parti lundi après-midi pour Paris.

Un terrible accident s'est produit dans la nuit du 14 juillet, aux environs du fort de la Drette, où avait eu lieu une fête militaire : un break contenant deux familles d'officiers a versé dans un ravin profond et a causé la mort de deux personnes : M<sup>me</sup> Ottavi, née Giletta de Saint-Joseph, femme du capitaine Ottavi, et la jeune fillette du lieutenant Mercier. La douloureuse impression produite par ce triste accident a été vivement ressentie dans toute la région et les obsèques des deux victimes ont eu lieu au milieu d'une grande affluence de monde et la plupart des autorités militaires de Nice et du littoral.

### A L'ÉTRANGER

S. M. le roi Georges a quitté Athènes à bord du yacht royal *Amphitrite*, se rendant en France. Le roi, qui voyage dans le plus strict incognito, est accompagné du prince Nicolas, son troisième fils, commandant d'artillerie à l'armée hellénique, et de la princesse Marie, sa fille. Il débarquera à Venise et de là il viendra directement à Aix-les-Bains.

Après la célébration de son mariage avec la princesse Hélène de Brancovan, le prince Alexandre de Chimay conduira sa jeune femme au château de Chimay, où auront lieu des fêtes brillantes.

L'archiduchesse Stéphanie et sa fille l'archiduchesse Elisabeth sont arrivées à Londres, en route pour l'île de Wigt.

Leurs Altesses Impériales sont accompagnées des comtesses Chotek et Cudenhove, du comte Correl et d'un médecin.

Dimanche dernier, elles ont assisté à la messe dite par M<sup>sr</sup> de Vay, en l'église de Faren-street. De là, accompagnées du comte Mensdorff, chargé d'affaires d'Autriche-

Hongrie, les deux archiduchesses ont déjeuné à Marlborough-house avec le prince et la princesse de Galles.

Leurs Altesses Impériales vont quitter Londres prochainement pour passer six semaines au château Venlaor.

## Lettre de Paris

Paris, 18 Juillet.

Le Grand Prix hippique couru à Longchamp est le premier signal de l'exode annuelle des parisiens vers les stations estivales. Mais ce n'est réellement qu'au lendemain du 14 juillet que cette exode prend des proportions considérables. Cette année surtout, où jusqu'à présent la température était restée au dessous de la moyenne, peu de monde s'était encore décidé à partir : le mouvement mondain vers les gares de chemins de fer n'en est que plus actif depuis deux jours, car le besoin de changement et la mode qui veut qu'on aille aux eaux, ne perdent pas leurs droits.

De tous côtés, on boucle donc ses malles, on part en emportant le livre du voyage choisi parmi les derniers parus, tels, par exemple, les spirituelles *Pointes sèches* d'Adolphe Brisson, le *Vau* d'Adolphe Aderer, livre de grâce et de sentiments délicats, le passionnant *Théâtre d'Amour* de G. de Porto-Riche, la *Saint-Cendres* de Maurice Maindron, les *Chants de France* d'Eugène Billiard, en attendant le nouveau roman de Paul Bourget, la *Duchesse Bleue*, dont l'apparition en librairie est annoncée pour le 28 juillet.

\* \* \*

Tandis que les heureux de la terre s'en vont ainsi chercher la fraîcheur et la santé au milieu des verdure du centre ou au bord des rivages plus ou moins bleus de l'Océan, les nourrissons officiels de l'art dramatique et lyrique s'entassent dans une salle surchauffée et la traditionnelle série des concours de fin d'année du Conservatoire national de musique et de déclamation attire vers le faubourg Poissonnière le public habituel de ces sortes de solennités artistiques. Pour tous les intéressés — et ils sont chaque année plus nombreux — c'est une grande semaine impatiemment attendue ; elle a commencé hier lundi et dès ce premier jour, la rue Bergère a repris son animation, ses airs de fête et jusque derrière l'église voisine Sainte-Cécile, des groupes épars dissertaient, péroraient et s'évertuaient à prédire l'avenir. Dans cette foule tumultueuse et frémissante, les jeunes filles se destinant à l'enseignement ingrat du piano font bande à part : on les reconnaît à leurs petits airs sérieux, à leurs attitudes réservées. On les a vouées au piano dès leur enfance, comme d'autres gamines furent vouées au bleu et au blanc, et elles supportent gravement le poids de leur destinée.

Ça et là, ce sont les élèves des classes d'opéra et d'opéra-comique : les hommes ont des airs rudes, la barbe noire, le verbe haut, l'accent tonitruant et le plus souvent gasconnant. Puis voici venir les Bartets, les Réjanas, que chaque année le Conservatoire met dans la circulation. Le plus grand nombre d'entre elles prendra le chemin de l'exportation ; les plus heureuses débiteront à l'Odéon et leur joie s'arrêtera là. Epars de ci de là, les violonistes, les clarinettes, les bassonnistes, types sans originalité ni relief, circulent et bavardent jusqu'à l'heure du crépuscule.

Dans la salle, le public s'empile tant mal que bien sur des sièges incommodes et d'heure en heure l'atmosphère s'épaissit, tandis qu'une buée monte de cette agglomération humaine et que les éventails s'agitent fébrilement.

\* \* \*

... Et la grande querelle littéraire soulevée par M. Jules Lemaitre se poursuivait dans les journaux et dans les revues ! Doit-on conserver ou sacrifier l'étude du latin et du grec, dans les classes d'enseignement secondaire ? Nos humanités classiques sont-elles contraires à l'esprit pratique et colonisateur ? *That is the question !* M. Jules Lemaitre et Challey-Bert disent oui ; MM. Anatole France et Eugène Lintilhac disent non. *Grammatici sertant !*

A ceux qui prétendent que l'enseignement secondaire actuel donne une conception fautive de la vie et empêche les jeunes français d'être de bons colons, M. Anatole France opposait hier, en un excellent article, l'exemple de son ami le scholar de Cambridge qui vient de partir pour gouverner l'Ouganda, en emportant un Sophocle dans sa valise. De son côté, M. Lintilhac, dans le *Journal*, nous donnait l'autre jour un aperçu du programme imposé en Angleterre aux élèves du *Civil Office*, qui est, on le sait, la pépinière de tous les hauts fonctionnaires coloniaux anglais. Ce programme contient de trente à quarante matières, parmi lesquelles grec, latin, sanscrit, langues et littératures vivantes, etc., outre les sciences et connaissances plus ou moins spéciales. Or, chaque candidat a le droit de choisir sept matières du programme sur lesquelles il est exclusivement interrogé, de telle sorte qu'on peut

entrer au *Civil Office* en passant un examen « exclusivement littéraire » !

Je crois, avec notre éminent confrère du *Journal*, que le débat ne doit donc pas être institué entre les mérites comparés des deux enseignements. Au lieu de discréditer les humanités et de s'entredébattre pour ou contre elles, il faut unir tous les efforts et toutes les expériences pour définir et réaliser un idéal d'enseignement secondaire pratique. C'est d'ailleurs vers ce but qu'on commence à s'orienter. Quant à la question du grec et du latin, elle n'est en somme qu'accessoire, n'en déplaît à M. Jules Lemaitre !

## Lettre de Belgique

Bruxelles, 17 juillet.

La fête nationale de France a été fort dignement célébrée ici. Le sympathique ministre de France, M. Gérard, a reçu en son hôtel les sociétés françaises de Bruxelles. M. Charles Rolland, président de la Chambre de commerce française, a assuré le ministre du profond attachement à la patrie de tous les Français résidant en Belgique. Les présidents des sociétés françaises de bienfaisance ont ensuite pris la parole et M. Gérard, après avoir répondu à ces diverses allocutions, a rendu hommage à Michelet dont on vient de fêter à Paris le Centenaire. Un banquet des plus somptueux, donné au Bois de la Cambre, a clos la célébration de la fête du 14 juillet.

A l'occasion du Congrès eucharistique, une grande procession à laquelle on pris part trente-sept évêques, a parcouru dimanche dernier les principales avenues de la capitale. Cette solennité religieuse avait attiré une foule considérable et les propriétaires ou locataires des immeubles situés sur le trajet du cortège ont dû réaliser un joli bénéfice. C'est au prix de l'or que se louait, en effet, la moindre place de fenêtre ou de balcon.

Les locaux de notre Bourse de commerce deviennent trop exigus ; en le seul mois de juin, cent demandes d'abonnement sont parvenues à la commission. On attribue cette augmentation de boursiers à la venue sur notre place de nombreux coulistiers français qui auraient abandonné Paris à cause de la nouvelle réorganisation légale du marché financier. Quoi qu'il en soit, la nécessité s'impose d'agrandir la Bourse et on procédera, dès le mois d'août, à ces travaux qui empièteront sur l'emplacement réservé aux négociants en grain dont le local devra être transféré au Marché de la Madeleine.

On a fait une réception enthousiaste au commandant Chaltin qui est arrivé jeudi soir venant du Congo par le paquebot *Bruxelles-Ville*. De nombreuses délégations étaient allées saluer le vainqueur héroïque de Redjaf. M. de Rongé lui a souhaité la bienvenue et a rappelé ses hauts faits de guerre et d'exploration. Rappels ici que le commandant Chaltin, qui en était à son troisième séjour au Congo, a participé aux brillants faits d'armes de Riba-Riba et des Falls contre les Arabes, a dirigé en 1893 l'expédition de Bena Kamba, au cours de laquelle il a retrouvé le corps d'Odister et détruit le camp arabe de Chari ; commandant de Basoko, il a continué avec succès la lutte dans le nord ; a battu et pacifié les districts des Bangalas et de l'Aruwimi en 1896, battant les sultans M'Bili, M'Bima, M'Doruma dans des luttes acharnées. Dans l'une d'elles, le 5 avril 1896, il a eu le petit doigt de la main gauche emporté par une balle. Enfin, depuis lors, le commandant Chaltin, qui avait quitté Dangu le 14 décembre 1896 pour se diriger sur le Nil, s'est rencontré le 17 février 1897 avec les tribus indigènes de la province équatoriale ralliées aux Madhistes et dans deux combats livrés à Redjaf, a remporté une éclatante victoire qui assurait à l'Etat la possession de l'enclave de Lado.

Ce sont tous ces brillants états de services que M. de Rongé a rappelés aux cris répétés de « Vive le Roi ! Vive Chaltin ! » Des coupes de champagne ont été ensuite offertes aux assistants, puis le héros de la fête, en quelques mots émus, a exprimé sa vive gratitude pour la réception qui lui était faite.

A propos du Congo, une curieuse information à noter : le plus ancien journal qui s'y publie a été fondé en 1892 à Matadi, sous les auspices de la mission protestante. Il est rédigé en langue fiote. Un autre journal, le *Petit Congo-lais*, rédigé en langue française, vient de paraître et n'a encore publié que quatre numéros.

## MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

**Incandescence de l'osmium.** — D'après le *Journal für Gasbeleuchtung und Wasserversorgung*, M. Auer de Welsbach, l'inventeur bien connu des manchons pour lampes à incandescence par le gaz, propose d'utiliser l'osmium, pur ou allié au ruthénium, dans

les lampes à incandescence électriques. L'osmium résisterait aux températures auxquelles le platine fond ou se volatilise ; il serait supérieur au charbon comme pouvoir émissif.

M. de Welsbach aurait reconnu qu'un fil de platine, revêtu d'une couche de 1/10 de millimètre d'oxyde de thorium, peut être parcouru sans se rompre par un courant suffisant pour donner une lumière éblouissante ; à plus forte raison obtient-on une belle lumière en substituant au platine des alliages moins fusibles encore.

**La photographie des couleurs.** — *Engineering News* du 12 mai, décrit un nouveau procédé imaginé, pour la photographie des couleurs, par M. John Joly, du Collège de la Trinité, à Dublin, et donnant, paraît-il, de bons résultats.

Dans ce procédé, la perception de la couleur est réalisée par une analyse photographique de la lumière correspondant à celle accomplie par l'œil et présentée de telle sorte que l'œil n'ait plus qu'à en effectuer la synthèse et à représenter à l'esprit l'impression qu'il éprouverait en présence de l'original. La lumière est filtrée à travers un écran transparent sur lequel sont tracées des bandes colorées de 11/100 de millimètre de largeur, puis reçue par une plaque orthochromatique sensible à toutes les couleurs, ce qui donne un cliché dont on tire un positif. L'œil reçoit ensuite la lumière à travers ce positif et, par l'intermédiaire d'un second écran semblable au premier, reconstitue pour l'esprit l'original avec ses propres couleurs.

**La fête de Pâques.** — Depuis plusieurs années on se préoccupe vivement de resserrer les limites entre lesquelles se trouve comprise la fête de Pâques, limites qui varient du 22 mars au 25 avril. Depuis le concile de Nicée, en l'an 325, la fête de Pâques est célébrée le dimanche qui suit le quatorzième jour de la lune après l'équinoxe de printemps, supposé tomber toujours le 21 mars.

M. Forster, directeur de l'Observatoire de Vienne, M. Tondini et les professeurs de l'Observatoire du Vatican se proposent de fixer cette date, à partir de l'année 1900, au troisième dimanche qui suivra l'équinoxe de printemps. De cette manière, cette grande fête qui règle les fêtes mobiles de l'Eglise, bien plus nombreuses que les fêtes fixes, tomberait entre le 4 et le 11 avril.

**Congrès international de pêcheries.** — Un Congrès international de pêcheries se tiendra du 18 au 21 juillet à Bergen (Norvège), où est ouverte en ce moment une exposition internationale de pêcheries.

## LETTRES ET ARTS

Les souscriptions publiques ouvertes pour élever des monuments, des statues, voire des bustes, à la mémoire des auteurs dramatiques, des comédiens et des hommes de lettres célèbres, ne se couvrent pas, avec enthousiasme, nous avons le regret de le dire, et le plus souvent, si la famille, les artistes — sous forme de représentations à bénéfice — et quelques généreux donateurs, toujours les mêmes, ne venaient en aide aux comités, ceux-ci auraient bien du mal à recueillir le « nécessaire », si modeste soit-il.

Veut-on quelques chiffres instructifs ? La souscription ouverte sous le patronage de la Société des gens de lettres, pour le monument d'Alphonse Daudet, en est péniblement à « dix mille » francs environ, et encore, sur cette somme, les souscriptions recueillies en Angleterre atteignent « six mille » francs, soit un peu plus de moitié.

La souscription pour le monument de Guy de Maupassant a été de douze mille francs, sur lesquels un don anonyme de cinq mille francs, cinq billets de mille, mis sous enveloppe et déposés dans la boîte aux lettres de l'hôtel de la cité Rougemont, à l'adresse du président de la Société des gens de lettres.

Pour le buste à ériger sur la tombe de Frédéric Lemaitre, on a recueilli environ cinq mille francs.

Pour celui du critique Auguste Vitu, la souscription ouverte par le cercle de la critique n'atteint pas quatre mille francs.

Pour le monument destiné à perpétuer la mémoire d'Alfred de Musset, on avait recueilli des sommes insuffisantes, et le poète de *Rolla* n'aurait pas eu un souvenir digne de lui, si M. Osiris, intervenant directement, n'avait substitué sa générosité personnelle à l'indifférence du public.

La souscription la plus importante — ne serait-ce pas seulement parce qu'elle a été ouverte la première avant la fermeture des bourses ? — a été celle destinée au monument d'Honoré de Balzac.

On a dépassé trente mille francs. C'est sur cette somme qu'avaient été prélevés les vingt mille francs alloués au sculpteur Rodin, qui a fourni la statue dont on a tant parlé ces derniers temps.

Le sculpteur écrivain, M. Guillaume, membre de l'Académie des beaux-arts et de l'Académie française, après un séjour de quelques semaines à Paris, pendant lesquelles il a reçu d'innombrables félicitations, vient de retourner à Rome, où, on le sait, il dirige l'Académie nationale de France.

Il reviendra dans quelques semaines pour prononcer, sous la coupole, l'éloge de son prédécesseur le duc d'Aumale.

Rappelons que le prince et lui étaient du même âge. Le duc d'Aumale naquit le 16 janvier 1822 et M. Guillaume le 14 juillet de la même année. Ils avaient l'un pour l'autre une grande affection. Aussi, dans le monde académique, est-on persuadé que le discours du nouvel immortel ne peut manquer d'être du plus grand intérêt.

Dans le courant du mois paraîtront :

De M. Driault, professeur de l'Université, *la Question d'Orient*, avec une préface de M. Gabriel Monod.

De M. Georges Meunier, pour la *Bibliothèque utile*, une *Histoire de l'Art*.

*La Danseuse de Pompéi*, de Jean Bartheroy, dont la *Revue de Paris* vient de terminer la publication, paraîtra en volume le 15 octobre prochain avec des illustrations de Pierre Gusman.

L'étude de M. Jean Brunhes sur Michelet, à laquelle l'Académie française décerna cette année son prix d'éloquence, a paru en librairie le 15 juillet.

## VARIÉTÉS

Le centenaire de Michelet vient d'être célébré à Paris avec une pompe digne de ce magnifique historien et de ce grand citoyen. Il nous a paru intéressant de reproduire ici un fragment où se montre l'observateur de la nature, moins connu que le narrateur d'histoire et que l'éducateur :

### UNE BATAILLE DE FOURMIS

Le 8 juin au soir, on m'apporta de la forêt un gros morceau de terre mêlé de petites bûchettes de bois et surtout de petits débris d'arbres du Nord, des aiguilles de sapins ou menues feuilles piquantes qui semblent des épines.

Au milieu, les habitants pêle-mêle, de toute taille et de tout état, œufs, larves, nymphes, ouvrières fort petites, grandes fourmis qui semblaient être des guerrières et des protectrices, enfin, quelques femelles qui venaient de prendre leur habits de noces, les ailes qu'elles portent pour le moment de l'amour. C'était ainsi un spécimen très complet de la cité, varié, mais bien marqué d'un même signe, tout ce peuple brunâtre ayant au corselet une même tache d'un rouge obscur. Comme classe et profession de fourmis, elles étaient aisément caractérisées par leur logis même, quoique bouleversé : c'étaient des fourmis charpentières, de celles qui étayent leurs étages supérieurs avec des bûchettes de bois.

Ce peuple, dans ce grand changement de situation, n'était nullement abattu. Il continuait ses affaires. Le capital, c'était de soustraire les œufs et les nymphes à l'action d'un soleil trop fort. Le mouvement général les avait tirés de leurs souterrains et les avait mis au-dessus. Les petites fourmis s'en occupaient activement. Les grosses allaient, venaient, faisaient des rondes, et même extérieurement, autour d'un grand vase de terre qui contenait ce fragment démembré de la cité. Elles marchaient d'un pas ferme, ne reculaient devant rien. Nous

même ne leur faisons pas peur. Quand nous présentions devant elles quelque obstacle, une branchette ou notre doigt, elles s'asseyaient sur leurs reins, manœuvraient à merveille leurs petits bras, et nous tapaient à la façon d'un jeune chat.

Dans leurs rondes autour du vase, elles rencontrèrent sur le sable des fourmis noircendrées qui ont pris possession de notre jardin et y ont fait en dessous de grands établissements. Celles-ci n'ont pas recours au bois, mais bâtissent en maçonnerie, ayant pour cimenter la terre leur salive, et, pour sécher et assainir, leur acide formique.

Ce qui leur rend le lieu fort agréable, c'est que les rosiers, les pommiers, les pêchers, leur présentent en abondance les troupeaux de pucerons dont elles tirent la miellée pour elles et leurs petits.

La rencontre fut peu amicale. Quoique les grosses charpentières eussent parmi les leurs des fourmis de taille assez petites, elles différaient fort des noires par leurs hautes jambes et la tache rouge du corselet. Elles furent impitoyables. Peut-être supposaient-elles que ces rôdeuses noires étaient des espions envoyés pour observer, pour préparer des embûches à la colonie émigrante qui venait de débarquer. Bref, les grosses charpentières tuèrent les petites maçonnes.

Cet acte eut des résultats terribles et incalculables. Le vase était malheureusement placé près d'un pommier couvert de ces pucerons lanigères qui font la désolation des jardiniers et la joie des fourmis. Nos maçonnes venaient de prendre possession du précieux troupeau sucré et s'étaient campées dans les racines mêmes de l'arbre, à portée de cette grande exploitation. Elles y étaient, sous terre, en corps de peuple, dans un nombre infini.

Le meurtre eut lieu à onze heures. A onze heures un quart, au plus tard, tout le peuple noir était averti, soulevé, il était debout, monté de tous ses souterrains, sorti par toutes ses portes. Sous ces longues colonnes sombres, le sable avait disparu ; nos allées étaient noires, vivantes. Le soleil, qui tombait d'aplomb dans le petit jardin, piquait, brûlait la multitude qui n'en avançait que plus vite. Vivant toujours sous la terre, elles doivent avoir le cerveau très sensible. La furie de la chaleur, surtout la crainte que ces géants envahisseurs n'entreprissent sur leurs familles, tout cela les poussait intrépides au-devant de la mort.

D'une mort qui nous semblait certaine, car chacune des grosses charpentières, pour la taille et l'épaisseur, valait bien huit ou dix de ces petites maçonnes. Aux premières rencontres, nous avons vu qu'une grosse sur une petite l'exterminait d'un coup.

Les maçonnes avaient le nombre. Mais quoi ? si les premiers rangs étaient arrêtés, périssaient, puis les seconds, puis les troisièmes, si l'armée, avançant ne faisait que fournir de nouvelles victimes ? Telles étaient nos inquiétudes. Nous craignons tout pour les petites indigènes de notre jardin, troublées par cette intrusion d'un peuple étranger que nous avons amené, peuple malappris et brutal, qui, sans provocation aucune, avait débuté par des meurtres sur les habitants du pays.

Nous n'avions comparé, il faut l'avouer, que les forces matérielles, et non tenu compte des forces morales.

Nous vîmes, au premier choc, une adresse et une entente du côté des petites noires qui nous étonna. Six par six, elles s'emparaient d'une des grosses, chacune tenant, immobilisant une patte ; et deux encore, lui montant sur le dos, sautaient aux antennes, ne les lâchaient plus : de sorte que ce géant, ainsi lié par tous les membres, devenait un corps inerte. Il semblait perdre l'esprit, s'hébéter, n'avoir plus conscience de son énorme supériorité de forces. D'autres alors venaient qui dessus, dessous, sans danger le perçaient.

La scène, regardée de près, était effroyable. Quelque intérêt que les petites méritassent par leur héroïsme, leur furie faisait horreur. Il était impossible de voir sans pitié ces pauvres géants garrottés, misérablement trainés à droite et à gauche, nageant comme en pleine mer dans ces flots de rage et d'acharnement, aveugles, impuissants et sans résistance, comme de faibles moutons à la boucherie.

Nous aurions voulu, pour beaucoup, les séparer. Mais comment faire ? Nous étions devant l'infini. Les forces de l'homme expirent en présence de pareilles multitudes.

Nous pouvions, à la rigueur, faire un déluge universel, un petit moment de noyade. Mais cela n'eût pas suffi. Elles n'aurait pas lâché prise, et le torrent écoulé, le massacre eût continué. Le seul remède, mais atroce, et pire que le mal, eût été, à force de paille, de brûler les deux peuples, les vainqueurs et les vaincus.

Ce qui nous frappa le plus, c'est qu'en réalité il n'y avait de garrottées, de prises, que bien peu de grosses. Si celles qui restaient libres fussent tombées sur les assaillantes, elles en pouvaient faire aisément un épouvantable carnage, leur action étant si rapide et donnant la mort d'un coup. Mais elles ne s'en avisaient point. Elles couraient éperdues, et justement fuyaient au fond du danger même, au plus épais des masses ennemies. Hélas! elles n'étaient pas vaincues seulement, elles paraissaient devenues folles. Tandis que les petites, se sentant chez elles, sur leur sol, se montraient si fermes, les grosses étrangères, sans racine, fragment désespéré d'une cité anéantie, ne connaissant rien au pays où elles étaient transplantées, sentaient que tout leur était hostile, tout embûche et rien abri... Etat lamentable d'un peuple où la patrie a péri, et qui a perdu ses dieux!

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Etude de M<sup>e</sup> L. VALENTIN, notaire, à Monaco  
2, rue du Tribunal, 2

**PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES**

Aux termes d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco, les vingt-trois juin et premier juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, enregistré, monsieur Charles CHABALIER, docteur en médecine, demeurant à Lyon, a acquis de : 1<sup>o</sup> monsieur Ange VACCAREZZA, négociant en vins, et madame Marie SACONE, son épouse autorisée, demeurant ensemble à Monaco, rue Caroline; 2<sup>o</sup> monsieur Jules SACONE, négociant, et madame Hélène GHIGLIAZZA, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, rue de la Turbie, n<sup>o</sup> 8; 3<sup>o</sup> et madame Maria-Angela DAGNINO, épouse de monsieur Donato SACONE, négociant, demeurant ensemble à Finalmarina (Italie), une maison située à Monaco, quartier de la Condamine, à l'angle de la rue de Millo et de la rue des Marchés, élevée sur caves, d'un rez-de-chaussée et de trois étages, ensemble le terrain sur lequel elle est édifiée, d'une superficie de deux cent cinq mètres soixante-dix décimètres carrés environ, portée au cadastre sous le n<sup>o</sup> 325 P de la section B, et confinant au nord la rue de Millo, au couchant la rue des Marchés, au midi et au levant monsieur le Chevalier Eugène de Millo, moyennant le prix principal de quatre-vingt-quinze mille francs.

Une expédition dudit contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le dix-huit juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, volume 65, n<sup>o</sup> 24, a été déposée au greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, le même jour.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble sus-désigné, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le 18 juillet 1898.

Pour extrait :  
Signé : L. VALENTIN.

Etude de M<sup>e</sup> L. VALENTIN, notaire à Monaco  
2, rue du Tribunal, 2.

**PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES**

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco, soussigné, le seize mai mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, monsieur Nicolas-Vincent PALMARO, coiffeur, demeurant à Monaco, a acquis de : monsieur Constantin-Vincent-Marie, prince RADZIWIŁŁ, duc d'Olika, Nieswiez, Dubinki et Birze, propriétaire et madame Marie-Louise-Antoinette-Sophie BLANC, princesse RADZIWIŁŁ, son épouse, demeurant ensemble à Paris, un terrain situé à Monaco, au quartier Saint-Michel, d'une superficie de quatre cent quarante-neuf mètres carrés vingt-trois décimètres carrés environ, confinant du nord-est à monsieur Edmond Blanc, du

sud-est à monsieur Lemonier et du couchant à l'avenue Saint-Michel, et porté au cadastre sous le n<sup>o</sup> 160 P. de la section D, moyennant le prix principal de quarante-sept mille francs.

Une expédition dudit contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, le 19 juillet présent mois.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble susdésigné des inscriptions pour cause d'hypothèque légale, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le 19 juillet 1898.

Pour extrait conforme  
Signé : L. VALENTIN.

Etude de M<sup>e</sup> Charles TOBON, huissier à Monaco  
30, rue du Milieu, 30

**VENTE SUR SAISIE**

Le mardi vingt-six juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à deux heures de l'après-midi, à la villa Philippe, sise à Monaco, circonscription de Monte Carlo, quartier de la Rousse, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers garnissant ladite villa, consistant en : bibliothèque, bureau, canapés, fauteuils, chaises rembourrées, glaces, buffet, servante, table de salle à manger et chaises en chêne; lits complets en bois et en fer; armoires à glace, tables de nuit, commodes-toilette avec garniture, armoires à linge, tables, tapis, rideaux, argenterie, verrerie, vaisselle, lingerie, ustensils de cuisine, etc., etc.

Au comptant et 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier : Ch. TOBON.

Etude de M<sup>e</sup> A. BLANC, notaire à Monaco  
39, rue Grimaldi, 39

Aux termes d'un procès-verbal d'adjudication dressé par M<sup>e</sup> BLANC, notaire à Monaco, le 16 juillet 1898, M. ALEXANDRE DODA, rentier, demeurant à Monaco, s'est rendu adjudicataire du fonds de commerce de l'Hôtel-Restaurant des Deux Mondes, exploité villa Rosa, rue des Princes, et saisi sur le sieur Claude GRAS et la dame Julie GUILBERT, son épouse.

Avertissement est donné aux créanciers d'avoir à se faire connaître, en l'étude de M<sup>e</sup> Blanc, dans le délai de huitaine, sous peine de déchéance.

A. BLANC.

**MOUVEMENT DU PORT DE MONACO**

Arrivées du 10 au 17 Juillet 1898

CANNES	b. Ville-de-Marseille, fr., c. Bellone,	sable.
ID.	b. Monte Carlo, fr. c. Ferrero	id.
ID.	b. Louise-Auguste, fr. c. Gandillet	id.
ID.	b. Barthélemy-Elisa, fr., c. Davin,	id.
ID.	b. Quatre-Frères, fr., c. Jouvenceau,	id.
ID.	b. Tante, fr. c. Rival,	id.
GENÈS, v.	à voiles Ville-de-Marseille, fr., c. De Sigaldi, sur lest.	
SAN STEPHANO,	tartane Angelo Padre, ital, c. De Dominici,	charbon.

Départs du 10 au 17 juillet

NICE,	tartane, Angelo Padre, ital., c. De Dominici,	charbon.
CANNES,	b. Tante, fr. c. Rival,	sur lest.
ID.	b. Reine des Anges, fr. c. Oreingo	id.
ID.	b. Charles, fr., c. Seytour,	id.
ID.	b. Ville-de-Monaco, fr., c. Bianchy,	id.
ID.	b. Monte-Carlo, fr. c. Ferrero,	id.
ID.	b. Ville-de-Marseille, fr., c. Bellone,	id.
ID.	b. Louise, fr., c. Garel,	id.

**BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)**

Juillet	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL							
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir										
11	757.1	757.3	757.5	757.1	757.3	21.8	22.3	23.8	22.0	21.1	75	S E faible	Couvert, pluie							
12	758.0	757.9	757.5	757.0	757.1	23.0	24.9	27.6	23.2	22.8	63	S O faible	Beau							
13	755.8	754.9	753.0	751.1	750.0	24.0	25.6	29.0	23.1	22.5	70	id.	id.							
14	748.7	750.1	752.1	753.0	755.2	25.2	23.8	29.0	23.5	22.7	72	S E faible	Variable, pluie							
15	758.5	759.1	759.3	759.1	759.8	25.0	28.5	29.0	24.0	23.1	68	S O faible	Beau							
16	761.8	761.7	761.0	760.0	760.2	19.6	28.2	29.5	23.1	22.2	79	S E faible	id.							
17	760.3	760.2	759.8	759.2	759.7	19.5	22.6	28.0	23.7	22.8	75	id.	id.							
DATES											11	12	13	14	15	16	17			
TEMPÉRATURES EXTREMES											Maxima		24.0	28.0	29.1	29.7	31.2	30.9	29.7	
											Minima		19.3	19.8	21.0	22.0	21.9	21.8	21.1	
											Pluie tombée : 32 <sup>mm</sup> 7									

**ASTHME** OPPRESSION, CATARRHE, TOUX NERVEUSE. Recomm. par les Célébrités médicales. Soulagement immédiat. **CIGARES GICQUEL** Même résultat avec le PAPIER GICQUEL; brûlé près du malade, il calme immédiatement les accès. 3 fr. la boîte. CIGARES ou PAPIER. 14, rue Delarochette, Paris, et Pharm.

Monsieur **STALLO Dominique**, habitant les Salines, prévient le public qu'à dater de ce jour il ne répond pas des dettes que pourra contracter sa femme **Victorine ROGGIERO-MANTELLA**, celle-ci ayant quitté le domicile conjugal.

**JEUNE HOMME** 18 ans, sachant langues Italienne et Française, belle écriture, désire emploi. — S'adresser au bureau du journal.

**DAME** Veuve, très distinguée, parlant l'italien et le français, désire trouver place de directrice, caissière d'hôtel ou dame de compagnie dans une famille honorable.

S'adresser au Bureau du Journal

A LA  
**BELLE JARDINIÈRE DE MONACO**  
Boulevard de la Condamine

Maison spéciale de Vêtements tout faits et sur mesure pour hommes et enfants.  
**Uniformes et Livrées — Costumes Cyclistes — Maillots et Bas — Robes de chambre et Coin de feu — Vêtements Imperméables — Habits — Redingotes — Gilets et Pantalons drap noir — Pèlerines capuchon.**  
Vêtements sur mesure, le complet depuis 45 fr.

MAISON DE CONFIANCE  
Prix marqués en chiffres connus

**PARFUMERIE DE MONTE CARLO**  
N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX  
**VIOLETTE DE MONTE CARLO**  
MUGUET DE MAI  
BOUQUET MONTE CARLO  
**EAU D'IRIS DE MONACO**  
EAU DE COLOGNE  
**FLUIDE LÉNÉTIQ MOEHR**  
EAU, PATE ET POUDRES DENTIFRICES  
Poudre de Riz et Velouta  
SAVONS DE TOILETTE

**NESTOR MOEHR**  
PARFUMEUR-DISTILLATEUR  
**MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO**

**M<sup>me</sup> Antoinette MASINO**  
SAGE-FEMME DE 1<sup>re</sup> CLASSE  
3, rue Grimaldi, maison Colombara, au 1<sup>er</sup>  
CONDAMINE  
— Prend des pensionnaires — Prix modérés —

**LEÇONS DE PIANO**  
M<sup>lle</sup> SCHWENTZER  
**MONACO, Rue de Lorraine, 10, MONACO**

**LEÇONS ET COURS**  
POUR JEUNES FILLES  
S'adresser à l'Externat des Dames de S<sup>t</sup>-Maur  
Rue Grimaldi, n<sup>o</sup> 25 — Condamine